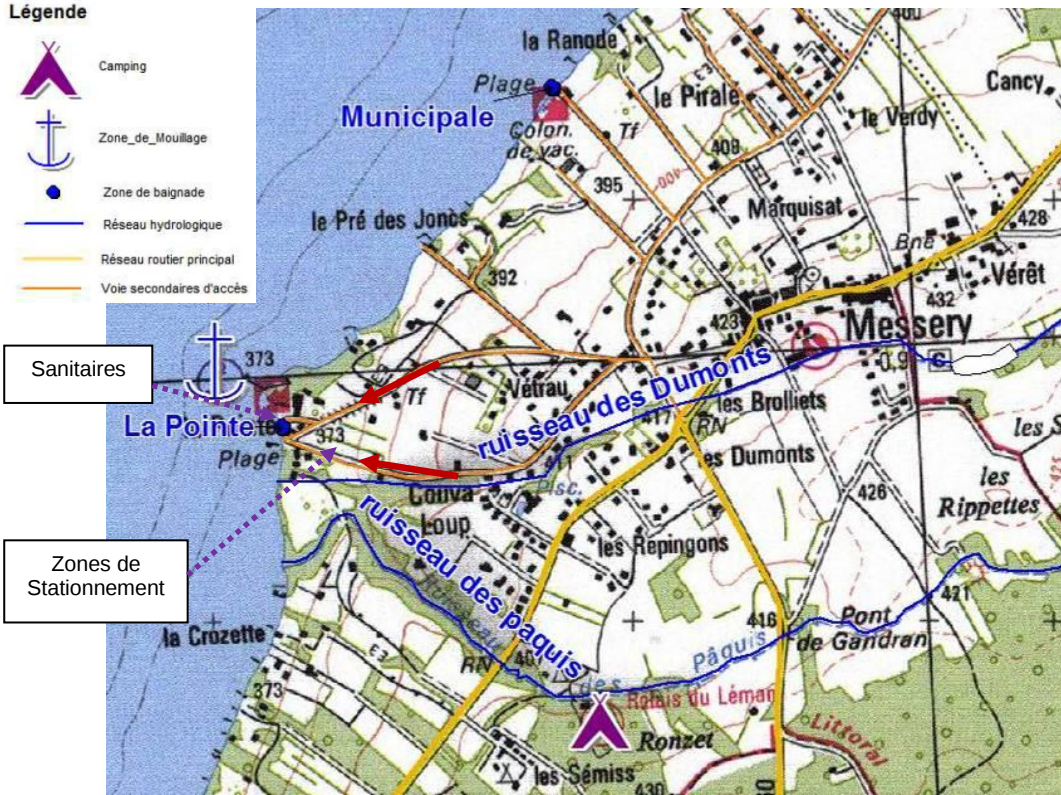
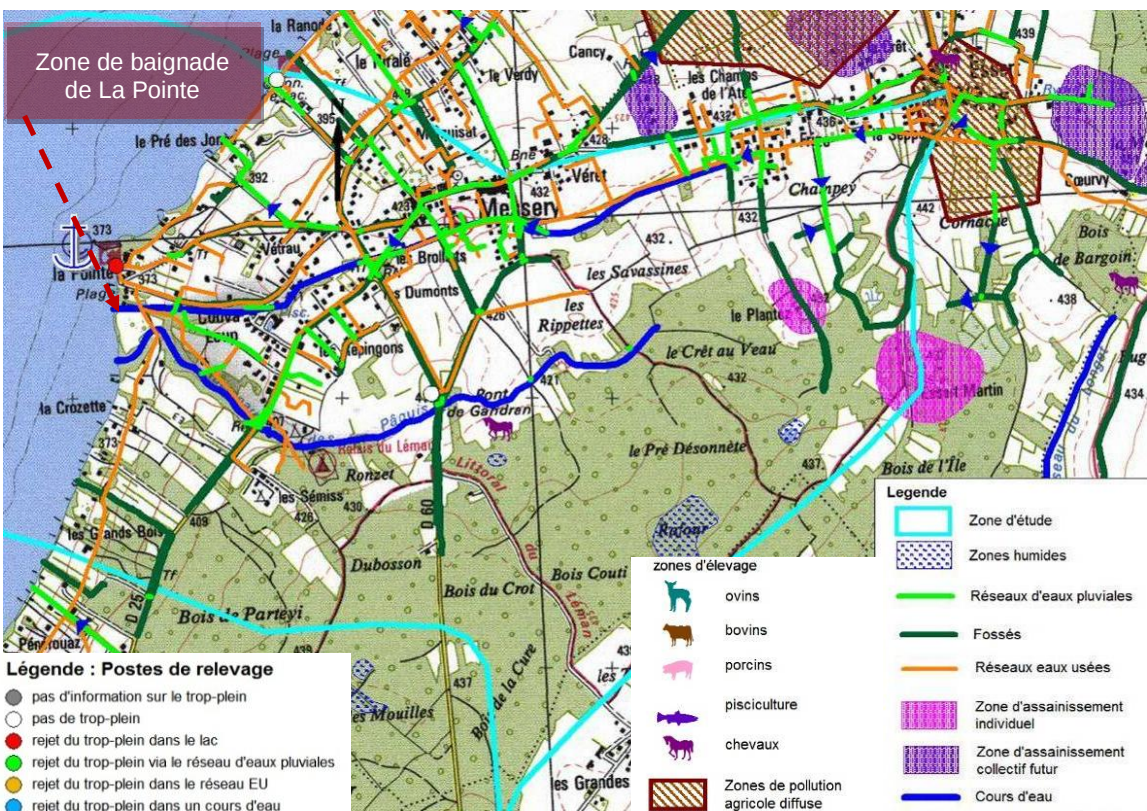




FICHE DE SYNTHÈSE : Profil de type 1 de la zone de baignade de La Pointe / commune de Messery

Date d'élaboration (ou de mise à jour) du profil : Elaboré en juillet 2011



Caractéristiques du site	Localisation de la zone de baignade et description de son contexte				
Nom de la zone baignade (ZB) : zone de baignade de La Pointe Nom du plan d'eau : Lac Léman Commune : Messery Département : Haute-Savoie (74) Région : Rhône-Alpes Alimentation du plan d'eau : Le Rhône et autres affluents. Les cours d'eau qui influencent directement la zone de baignade sont : - Le ruisseau des Dumonts (limite sud) - Le ruisseau des Pâquis (au sud) Activités pratiquées à proximité de la zone de baignade : - Voile, - Plongée, - Ski nautique, - Planche à voile, kite surf, - Bateaux motorisés, - Pêche,... Personne responsable de l'eau de baignade (décisions des mesures de gestion) : Maire de Messery Personne chargée des observations et de la mise en œuvre des mesures de gestion : Personnel de la commune de Messery	Légende - Camping - Zone_de_Mouillage - Zone de baignade - Réseau hydrologique - Réseau routier principal - Voie secondaires d'accès Sanitaires Zones de Stationnement  Zone de baignade de La Pointe Plage (sur 60 m) 				
Période d'ouverture et fréquentation	Caractérisation des éléments influençant potentiellement la zone de baignade				
accès public au lac libre et gratuit toute l'année : - Durée de la saison de baignade : mai – septembre - Fréquentation moyenne : 50 personnes environ / j - Période de forte affluence : week-end d'été - Fréquentation maximale : 100 personnes environ / jour - Nombre moyen de baigneurs en même temps dans l'eau : une dizaine ou plus environ Baignade : NON SURVEILLÉE et NON AMÉNAGÉE	 Légende : Postes de relevage - pas d'information sur le trop-plein - pas de trop-plein - rejet du trop-plein dans le lac - rejet du trop-plein via le réseau d'eaux pluviales - rejet du trop-plein dans le réseau EU - rejet du trop-plein dans un cours d'eau Légende - Zone d'étude - Zones humides - Réseaux d'eaux pluviales - Fossés - Réseaux eaux usées - Zone d'assainissement individuel - Zone d'assainissement collectif futur - Cours d'eau - zones d'élevage : ovins, bovins, porcins, pisciculture, chevaux - Zones de pollution agricole diffuse				
Historique de la qualité de l'eau de baignade					
Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années					
Année	2007	2008	2009	2010	2011
Classement	5B	5B	5A	5B	5A
A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité moyenne C : Eau pouvant être momentanément polluée D : Eau de mauvaise qualité (Classement directive 76/160/CEE)					
Liste des épisodes de pollution ayant déclassé la qualité des eaux de baignade (classe C ou D) : Aucun épisode de pollution recensé ces dernières années					

Le profil de la zone de baignade, comprenant les risques de pollution et les mesures de gestion, est consultable en mairie et sur le site : www.baignades.sante.gouv.fr

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion de la zone de baignade de La Pointe / commune de Messery								
DIAGNOSTIC		GESTION PREVENTIVE DES RISQUES DE POLLUTION (Procédure d'autosurveillance et de suivi)				PLAN D' ACTIONS		
Type et source de pollution	Nature du risque et impact potentiel	DECLenchement de l'ALERTE	TRANSMISSION DE L'ALERTE AU RESPONSABLE	DECISIONS DU RESPONSABLE DE LA Baignade : MAIRE DE MESSERY		Mesures de réduction des pollutions		
		Indicateurs à suivre et seuils d'alerte actuels	Personnel chargé du suivi des indicateurs et de l'alerte	Mesures préventives associées à l'autosurveillance ou au suivi	Modalités de levée des mesures préventives	Mesures en cours ou prévues	Recommandations à poursuivre et travaux à prévoir	
Pollutions potentielles	Réseaux d'eaux pluviales (rejets sur la zone de baignade + R Dumonts) : Pollution chronique	Pollutions aux hydrocarbures , pesticides et autres micropolluants : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Contrôler les rejets particuliers directs aux fossés ou réseaux d'eaux pluviales ⇒ Suivi de la qualité des eaux superficielles par le SYMASOL ⇒ Sensibilisation aux pratiques respectueuses des milieux aquatiques pour l'entretien des abords de routes, des espaces verts et des jardins particuliers ⇒ Eliminer les rejets particuliers directs au réseau hydrographique selon leur nature	⇒ Diagnostic des deux rejets d'eaux pluviales sur la zone de baignade ⇒ Prévoir opérations au niveau des rejets d'eaux pluviales directs sur la zone de baignade si nécessaire après diagnostic : bassin de décantation, techniques alternatives (noues paysagères) ou détournement des rejets ⇒ Un contrôle de la qualité des eaux à l'embouchure du ruisseau des Dumonts (mesures des pesticides)
	Pollution agricole diffuse (cultures : fertilisants, pesticides) : Pollution chronique	Pollutions bactériologique, organique et aux pesticides : Risque faible	-	-	-	-	• Suivi de la qualité des eaux superficielles par le SYMASOL ⇒ Amélioration des connaissances des activités agricoles et de leurs incidences sur le milieu ⇒ Zone tampon réalisée sur la partie amont du bassin versant du Ruisseau des Dumonts ⇒ Incitation à la réalisation de plans d'épandage ou de cartes communales d'épandage avec la Chambre d'Agriculture ⇒ Respect de la charte des bonnes pratiques agricoles du secteur	⇒ Sensibilisation aux pratiques d'épandage et de stockage des fertilisants respectueuses des milieux (+ de 35 m des cours d'eau, utilisation raisonnée, périodes...) ⇒ Un contrôle de la qualité des eaux à l'embouchure du ruisseau des Dumonts (mesures des pesticides) ⇒ Développement des bandes herbeuses au bord du réseau hydrographique (cours d'eau, fossés...) ⇒ Maintien et entretien de la végétation des berges des cours d'eau
	Zones à assainissement autonome non-conforme : Pollution chronique	Pollutions bactériologique et organique : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Développement des compétences de SPANC ⇒ Inventaire des installations autonomes ANC	⇒ Suivi (contrôle et diagnostics) des installations ANC (CCBC) ⇒ Contrôle respect du zonage, du schéma directeur et des filières ANC préconisées en fonction de l'aptitude des sols ⇒ Incitation à la mise en conformité et à l'entretien des installations autonomes (opérations de réhabilitations groupées ou opérations communes de vidange)
	Dysfonctionnements sur le réseau d'assainissement collectif : Pollution chronique	Pollutions bactériologique et organique : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Entretien des réseaux, contrôles des branchements particuliers et résolution des dysfonctionnements ponctuels (CCBC) ⇒ Travaux de réhabilitation (CCBC) effectués en amont de la zone de baignade	⇒ Renouvellement des réseaux si nécessaire

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion de la zone de baignade de La Pointe / commune de Messery								
DIAGNOSTIC		GESTION PREVENTIVE DES RISQUES DE POLLUTION (Procédure d'autosurveillance et de suivi)				PLAN D' ACTIONS		
Type et source de pollution	Nature du risque et impact potentiel	DECLenchement de l'ALERTE	TRANSMISSION DE L'ALERTE AU RESPONSABLE	DECISIONS DU RESPONSABLE DE LA BAIGNADE : MAIRE DE MESSERY		Mesures de réduction des pollutions		
		Indicateurs à suivre et seuils d'alerte actuels	Personnel chargé du suivi des indicateurs et de l'alerte	Mesures préventives associées à l'autosurveillance ou au suivi	Modalités de levée des mesures préventives	Mesures en cours ou prévues	Recommandations à poursuivre et travaux à prévoir	
Pollutions potentielles	Centre équestre de Messery (pont de Gandran) : Pollution chronique	Pollutions bactériologique et organique : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Suivi de la qualité des eaux superficielles par le SYMASOL ⇒ Travaux effectués afin d'éviter les apports directs au ruisseau depuis le centre	⇒ Sensibilisation aux pratiques d'élevage respectueuses des milieux aquatiques ⇒ Réaliser les aménagements si nécessaire au niveau du centre équestre ⇒ Suivi qualité des eaux spécifiques au pont de Gandran : amont et aval du centre équestre
	Fonctionnement du trop-plein du poste de relevage de La Pointe : Pollution temporaire	Pollutions bactériologique et organique : Risque faible	Dysfonctionnements techniques Pluviométrie Volume, durée, débits des déversements Seuils d'alerte : Déversement par le trop-plein du poste de relevage	Personnel du SERTE	⇒ Suspension de la baignade ⇒ Intervention du SERTE sur la gestion des postes de relevage : maîtrise de la situation ⇒ Analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire	⇒ Avertissement de l'ARS qui décidera de réaliser un contrôle sanitaire ou non ⇒ Maintien de la suspension ou réouverture de la baignade en fonction des seuils bactériologiques	⇒ Surveillance des postes de relevage par le SERTE (intervention en cas d'incident technique) ⇒ Entretien et suivi des réseaux collectifs par la CCBC (poste réaménagé en 2008) ⇒ Restructuration du poste de relevage effectuée	⇒ Amélioration de la connaissance des caractéristiques des déversements de ce poste de relevage ⇒ Eviter les surcharges hydrauliques des réseaux
	Eaux de ruissellement de zones enherbées et imperméabilisées : Pollution chronique	Pollutions aux hydrocarbures, pesticides et autres micropolluants : Risque très faible	-	-	-	-		⇒ Etudier la nécessité d'éviter les rejets, au droit de la zone de baignade, des ruissellements provenant des surfaces imperméabilisées
	Réseaux d'eaux pluviales (rejets hors zone de baignade + R Pâquis) : Pollution chronique	Pollutions aux hydrocarbures, pesticides et autres micropolluants : Risque très faible	-	-	-	-	⇒ Contrôler les rejets particuliers directs aux fossés ou réseaux d'eaux pluviales ⇒ Réhabilitation de l'ancienne décharge effectuée	⇒ Sensibilisation aux pratiques respectueuses des milieux aquatiques pour l'entretien des abords de routes, des espaces verts et des jardins particuliers ⇒ Contrôle et respect de la réglementation prévue pour la gestion des eaux pluviales par les particuliers ⇒ Suivre la qualité des eaux du ruisseau des Pâquis, notamment points de mesure pour surveiller les améliorations dues à la réhabilitation de la décharge

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion de la zone de baignade de La Pointe / commune de Messery								
DIAGNOSTIC		GESTION PREVENTIVE DES RISQUES DE POLLUTION (Procédure d'autosurveillance et de suivi)				PLAN D' ACTIONS		
Type et source de pollution	Nature du risque et impact potentiel	DECLenchement de l'ALERTE	TRANSMISSION DE L'ALERTE AU RESPONSABLE	DECISIONS DU RESPONSABLE DE LA BAIGNADE : MAIRE DE MESSERY		Mesures de réduction des pollutions		
		Indicateurs à suivre et seuils d'alerte actuels	Personnel chargé du suivi des indicateurs et de l'alerte	Mesures préventives associées à l'autosurveillance ou au suivi	Modalités de levée des mesures préventives	Mesures en cours ou prévues	Recommandations à poursuivre et travaux à prévoir	
Pollutions accidentelles	Dépouille ou déjections d'un animal sauvage ou domestique : Pollution temporaire	Pollutions bactériologique et organique : Risque très faible	Personnel de la commune de Messery	⇒ Traitement de la situation inhabituelle par les services techniques de la commune en cas de pollution	⇒ En cas d'incertitude : analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire ⇒ Si la résorption de la situation inhabituelle n'est pas possible et la situation critique (dépassement des seuils bactériologiques) : suspension de la baignade et avertissement de l'ARS pour contrôle sanitaire	⇒ Entretien régulier ⇒ Réglementation prévue ⇒ Opération de nettoyage si nécessaire		
	Déversements d'hydrocarbures : Pollution temporaire	Pollutions aux hydrocarbures (présence de bateaux et chantier naval) : Risque très faible			⇒ Lors de la résorption de la situation inhabituelle si besoin : suspension de la baignade et avertissement de l'ARS pour contrôle sanitaire	⇒ Opération de nettoyage si nécessaire	⇒ Sensibilisation à utiliser les moyens adaptés de vidange ⇒ Rappels des consignes de respect du milieu (vidange eaux noires et grises interdite)	